

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2013**

Date de convocation : 3 avril 2013

Date d'affichage : 3 avril 2013

Membres en exercice : 17

Présents : Mme SCHMITT Mireille, Maire, Mme BOCS Chantal, M. CARRETTE Guy, M. CATHY Gérard, M. CHAMPEIMONT Raphaël, M. CRESPI Francisco, M. DACHEUX Gérard, M. GRILO Carlos, M. JOBERT Thierry, Mme KOEHLIN CAMBER Martine, M. LEMARCHAL Bruno, M. LILLE Benoît, Mme MOREL Jocelyne, M. NGO-TICH Phuoc,

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. MATHEY Jean Luc, à Mme KOEHLIN CAMBER Martine,

Absent(s) : Mme BULETE Christine, M. MATHIEU Jean Michel,

Nombre de votants : 15

Secrétaire : A été nommé secrétaire : M. CHAMPEIMONT Raphaël

L'an deux mille treize, le 8 avril à 19:10, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SCHMITT Mireille, Maire.

Approbation du procès verbal du 18 février 2013, pas de lecture : **VOTE : 15 voix POUR** signatures.

Approbation de l'ordre du jour modifié : **VOTE : 15 voix POUR** :

Retrait de la délibération « Participation financière de la commune aux branchements eaux usées et eaux pluviales »

Ajout de la délibération « Affectation des résultats de l'exercice 2012 à l'exercice 2013 de la commune (M49) »

Mme le Maire sort pour la présentation et le vote du compte administratif du budget de la commune : le Conseil municipal est sous la présidence de Mme BOCS. Le conseil municipal compte 14 votants.

Délibération n°13-017 Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **10 voix POUR, 3 contre (Ms Carrette, Cathy et Lemarchal), 1 abstention (M. Crespi)** approuve la conformité du compte administratif 2012 et du compte de gestion 2012 de la commune (M14).

Mme Bocs présente le budget à partir du document qui a été présenté en comité « finances » le 27 mars 2013.

M. Lemarchal demande pourquoi l'excédent de fonctionnement de 2012 n'est pas reporté en 2013.

Mme Bocs répond qu'il le sera. Il s'agit d'une présentation.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général notamment (alimentation, fluides, etc), le budget est constant. Mais les charges de personnel connaissent une augmentation importante liée au glissement vieillesse technicité et à une réforme des cotisations patronales.

Le budget de fonctionnement est de 2 804 123€. Il est renforcé par le report des résultats antérieurs qui est de 699 355€.

S'agissant des recettes de fonctionnement, les impôts et taxes ne bougent pas. Les dotations, principalement la dotation globale de fonctionnement (DGF), baissent un peu.

S'agissant de l'investissement du budget 2013, il est de 1 975 365€.

Les principaux travaux sont en voirie. Il s'agit du solde de la route de Chartes, la réhabilitation de la rue saint Nicolas et l'aménagement des voiries de la plaine des Délâchés. Sont également prévus des travaux de consolidation de l'Eglise, le solde de l'aménagement de l'aire de jeux des Tisons et des travaux d'entretien sur les bâtiments communaux.

M. Lemarchal demande où en est le projet de construction de l'école sur la plaine des Délâchés. Il circule l'information que le projet serait abandonné. Le budget s'élèverait à plus de 5 millions euros.

Mme Bocs répond que l'on est en phase APD du marché de maîtrise d'oeuvre et qu'il a été demandé des modifications pour abaisser le coût du projet mais la commune n'a pas obtenu satisfaction et les travaux s'en trouvent retardés et ne figurent donc pas sur ce budget 2013.

Mme le Maire ajoute que par conséquent le projet est mis en attente pendant un an en attendant les prochaines élections municipales car l'équipe municipale actuelle ne veut pas obérer les capacités d'investissement de l'équipe municipale suivante.

Les subventions espérées devraient être bien inférieures aux prévisions.

S'ajoute à ces problèmes de financement, un malus découlant du non-respect de la loi SRU. Au 1^{er} janvier 2013, une modification de la loi SRU fait passer le taux de logement social pour Gometz le Châtel à 25%. Or on est aujourd'hui à 9%, il manque 170 logements sociaux.

Mme Bocs ajoute que l'amende loi SRU, aujourd'hui de 16 500€, va considérablement augmenter.

Mme BOCS continue la présentation du budget et précise que les taux d'imposition n'augmenteront pas mais les bases ont augmenté donc les recettes progressent.

Il n'y a pas d'endettement depuis le début du mandat. Le dernier emprunt date de 2007 et les échéances des emprunts sont 2014 et 2017.

Pour la construction de l'école, les banques ont proposé un emprunt de 3 millions d'euros avec des annuités de 270 000€.

Suspension de séance = 19h55

Reprise de la séance = 20h25

Délibération n°13-018 Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **11 voix POUR, 3 contre (Ms Carrette, Cathy et Lemarchal), 1 abstention (M. Crespi)**, approuve l'affectation des résultats 2012 à l'exercice 2013 du budget communal (M14).

Délibération n°13-019 Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **13 voix POUR, 1 contre (M. Lemarchal), 1 abstention (M. Crespi)** approuve, pour le budget communal 2013, le vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâties et non bâties).

Délibération n°13-020 Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **11 voix POUR, 3 contre (Ms Carrette, Cathy et Lemarchal), 1 abstention (M. Crespi)**, approuve le vote du budget primitif communal 2013.

Délibération n°13-021 Sur proposition de Mme Jocelyne MOREL, conseillère municipale à la vie associative et à la démocratie locale, le conseil municipal, par **13 voix POUR, 2 abstentions (Ms Carrette et Lemarchal)**, approuve le montant des subventions à verser à chaque association pour l'année 2013, sous réserve de communication de tous les justificatifs requis chaque année.

Le budget est de 14 904€. Beaucoup d'associations n'ont pas demandé de subventions cette année. Beaucoup ont vu diminuer leur subvention. Le budget est réduit mais toutes les associations peuvent fonctionner.

La subvention est une chose mais le soutien de la commune est très important. Il y a des aides en photocopie et en prêt de locaux. L'espace culturel Barbara est occupé du matin au soir et presque 7 jours sur 7.

M. Carrette demande pourquoi l'école de musique reçoit 2 500€ de subvention.

Mme Morel précise qu'il y a beaucoup d'inscrits et beaucoup de salariés.

Mme Koechlin ajoute qu'il n'y a pas de place dans les Conservatoires de la CAPS donc les élèves vont à l'école de musique or elle n'est plus subventionnée par le Conseil général.

Mme Morel ajoute que le conservatoire de Bures sur Yvette (CAPS) ne peut plus prendre d'élèves.

Mme le Maire sort pour la présentation et le vote du compte administratif du budget annexe de la Zone d'aménagement Plaine des Délâchés : le Conseil municipal est sous la présidence de Mme BOCS. Le conseil municipal compte 14 votants.

Délibération n°13-022 Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **10 voix POUR, 4 contre (Ms Carrette, Cathy, Crespi et Lemarchal)**, approuve la conformité du compte administratif 2012 et du compte de gestion 2012 du budget annexe de la Zone d'aménagement Plaine des Délâchés.

Délibération n°13-023 Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **11 voix POUR, 2 contre (Ms Carrette et Crespi), 2 abstentions (Ms Cathy et Lemarchal)**, approuve l'intégration des résultats 2012 du budget annexe de la Zone d'aménagement Plaine des Délâchés à l'exercice 2013 du budget communal (M14) suite à la dissolution du dit budget.

Mme Bocs précise que le budget annexe est dissout, on en approuve les résultats avant dissolution.

M. Lemarchal demande ce que ce budget devient.

Mme Bocs répond que les travaux de voirie, objet de ce budget annexe, seront pris en charge par la commune au niveau budgétaire (intégration dans le budget communal) mais le financement sera pris en charge par la CAPS, la commune et le bailleur social.

Mme le Maire sort pour la présentation et le vote du compte administratif du budget eau et assainissement : le Conseil municipal est sous la présidence de Mme BOCS. Le conseil municipal compte 14 votants.

Délibération n°13-024 Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **11 voix POUR, 1 contre (M. Lemarchal), 2 abstentions (Ms Carrette et Crespi)**, approuve la conformité du compte administratif 2012 et du compte de gestion 2012 du budget eau et assainissement communal (M49).

Délibération n°13-025 Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **11 voix POUR, 1 contre (M Lemarchal), 3 abstentions (Ms Carrette, Cathy et Crespi)**, approuve l'affectation des résultats 2012 à l'exercice 2013 du budget eau et assainissement communal (M49).

Délibération n°13-026 Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **11 voix POUR, 1 contre (M Lemarchal), 3 abstentions (Ms Carrette, Cathy et Crespi)**, approuve le vote du budget primitif 2013 du budget eau et assainissement communal (M49).

Délibération n°13-027 Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par **14 voix POUR, 1 abstention (M. Crespi)**, approuve le plan de formation des élus.

Délibération n°13-028 Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **11 voix POUR, 4 abstentions (Ms Carrette, Cathy, Crespi et Lemarchal)**, autorise Mme le Maire à signer la convention de fonds de concours voirie 2013 avec la CAPS.

Délibération n°13-029 Sur proposition de Mme Jocelyne MOREL, conseillère municipale à la vie associative et à la démocratie locale, le conseil municipal, par **15 voix POUR**, approuve une demande de subvention à la CAPS pour la fête du village.

Délibération n°13-030 Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par **11 voix POUR, 2 abstentions (Ms Carrette et Lemarchal)**, approuve la cotisation 2013 à l'ATEPS (Agence Locale de l'Énergie).

Il est précisé que le conseiller énergie prodigue des conseils aux particuliers et aux communes. Les particuliers peuvent le rencontrer à la CAPS et à la maison mobile de l'environnement.

Délibération n°13-031 Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par **15 voix POUR**, approuve l'adhésion de la commune à l'association Terre et cité et désigne M. Crespi comme suppléant.

Délibération n°13-032 Sur proposition de Mme Martine KOEHLIN CAMBER, Maire-adjointe déléguée à l'urbanisme, le conseil municipal, par **15 voix POUR**, autorise le dépôt d'une déclaration préalable pour la réfection de la rue Saint Nicolas depuis la rue Saint Jean de Beauregard jusqu'à la rue de la Sablonnière.

M. Crespi précise qu'un collectif de riverains s'est formé pour la réfection de la rue Saint Nicolas, il demande quelle en a été l'issue.

Mme le Maire répond que des rencontres ont eu lieu pour mettre en adéquation les désirs des riverains et les possibilités techniques dans la limite de l'enveloppe financière allouée. Le choix de grés et de mosaïques ont été choisies par les habitants.

Mme Bocs ajoute que la rue Saint Nicolas sera une zone partagée dont la vitesse sera limitée à 20 km/h.

Délibération n°13-033 Sur proposition de Monsieur Phuoc NGO-TICH, Conseiller municipal en charge de l'assainissement, le conseil municipal, par **12 voix POUR, 3 abstentions (Ms Carrette, Crespi et Lemarchal)**, approuve les tarifs 2013 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Délibération n°13-034 Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **13 voix POUR, 2 abstentions (Ms Carrette et Lemarchal)**, autorise Mme le Maire à signer un avenant n°6 au contrat de concession de distribution d'eau potable. Suite à un arrêt du Conseil d'Etat « Commune d'Olivet » du 8 avril 2009, les contrats doivent voir leur durée confirmée. Par cet avenant, le contrat conserve son échéance : le 30 juin 2016. De plus, le client est mieux protégé et sa facturation mieux estimée en cas de fuite d'eau anormale.

Délibération n°13-035 Sur proposition de Mme Chantal BOCS, Maire-adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal, par **15 voix POUR**, autorise Mme le Maire à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives et petits équipements et désigne un représentant titulaire (Chantal BOCS) et un suppléant (Thierry JOBERT) pour siéger à la CAO.

Délibération n°13-036 Sur proposition de Mme Mireille SCHMITT, Maire, le conseil municipal, par **14 voix POUR, 1 abstention (M. Lemarchal)**, approuve le programme d'actions Phyt'Eaux Cités Phase 2. Le programme Phyt'Eaux Cités est une action de prévention et de sensibilisation qui a pour objectif de limiter l'emploi des produits phytosanitaires par leurs utilisateurs urbains, sur les bassins versants de la Seine, l'Orge et l'Yvette. Une charte de partenariat constituant la phase 1 avait été signée par tous les partenaires le 20 octobre 2011.

Questions diverses :

Un tirage au sort en public de 6 noms sur la liste électorale est effectué afin de constituer la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés d'assises.

Le Maire précise que trois **décisions du maire** ont été prises dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

- Une décision 2013-001 précise que le marché « Fourniture et mise en œuvre d'équipements de télécommunications voix et données, service de maintien en condition opérationnelle et travaux de câblage », lot 1 « Fourniture et mise en œuvre d'équipements de télécommunications Voix et Données » est attribué à l'entreprise France TELECOM dont l'établissement gestionnaire est situé 27 rue Juliette Savar à CRETEIL (94 000). Le lot 2 « Service de maintien en condition opérationnelle et travaux d'extension » a été déclaré infructueux. Il va être relancé. Le lot 3 « Travaux de câblage » est attribué à l'entreprise ACTI RESEAUX dont le siège social est 6 rue de la Montagne Pavée à SAVIGNY SUR ORGE (91600). Ces trois marchés sont conclus sans montant minimum ni maximum pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois sans pouvoir excéder 48 mois.
- Une décision 2013-002 précise que le marché « services de télécommunications », lot 1 « Abonnements téléphoniques, raccordements de type accès primaire, de base et analogique, trafic téléphonique entrant et acheminement des communications téléphoniques sortantes » est attribué à l'entreprise SFR située 12, rue de la Verrerie à Meudon (92190). Le lot 2 « Services de téléphonie mobile » est attribué à l'entreprise Orange dont l'établissement gestionnaire est situé 27 rue Juliette Savar à CRETEIL (94 000). Le lot 3 « services d'interconnexion de sites et d'accès Internet avec services de téléphonie sur IP et prestations associées » est attribué à l'entreprise SFR située 12, rue de la Verrerie à Meudon (92190). Le lot 4 « Services d'accès Internet et prestations associées » est attribué à l'entreprise France télécom dont l'établissement gestionnaire est situé 27 rue Juliette Savar à CRETEIL (94 000). Le lot 5 « Services de téléphonie Centrex IP » a été déclaré sans suite. Les marchés sont conclus sans montant minimum ni maximum pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois sans pouvoir excéder 48 mois.
- Une décision 2013-002 précise que le marché « Prestation de mesures d'ondes électromagnétiques » est attribué à l'entreprise AEXPERTISE dont le siège social est situé 166 avenue de Hambourg à Marseille (13008). Le marché est conclu sans montant minimum et pour un montant maximum de 20 000€ HT pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois sans pouvoir excéder 48 mois.

M. Lemarchal souhaite aborder la question du cadastre et des listes électorales. Il a appris que la commune aurait écrit au maire de Bures sur Yvette.

Mme le Maire répond qu'une rencontre est programmée le 9 avril avec le Sous-Préfet. Les services du cadastre se disent non compétents et les juges ne se prononcent pas non plus. Le Sous-Préfet poursuit ses investigations.

Le conseil est clos à 21h33.

Parole donnée au public.

La séance est levée à 22h10.

Le compte rendu de la séance a été affiché le mercredi 10 avril 2013 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le mardi 3 mai 2013,

Le Maire,
Mireille SCHMITT.